



VILLE DE CONTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20161214-161206-DE

Pays des
Paillons

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 21/12/2016

Communauté de Communes



Convention de mise à disposition des locaux de la structure multi accueil l'Olivier à Contes

Avenant n°1 - Année 2016

ENTRE

La commune de Contes, représentée par le maire, Monsieur Francis Tujague, domicilié en cette qualité à la mairie rue du 8 mai 1945, 06390 Contes, habilité à signer les présentes,

d'une part

ET

La communauté de communes du pays des Paillons, représentée par son président en exercice, Monsieur Edmond Mari, domicilié en cette qualité au siège de la communauté de communes 55 bis RD 2204, 06440 Blausasc, habilité à signer les présentes en vertu d'une délibération du conseil communautaire du 4 novembre 2015,

d'autre part

il a été convenu ce qui suit :

L'article 3 de la convention de mise à disposition des locaux de la structure multi accueil l'Olivier à Contes, signée le 15 avril 2016, est modifié comme suit :

ARTICLE 3 – CHARGE DES INVESTISSEMENTS

La mise à disposition fera l'objet d'une contribution financière de la part de la communauté de communes du pays des Paillons correspondant au remboursement des avances consenties au titre du différé d'amortissement des investissements qui y sont liés, soit 2 228,15 € pour l'année 2016.

Fait le 15 décembre 2016, à Blausasc

Le président de la CCPP
Edmond Mari

le Maire de la commune de Contes
Francis Tujague

